



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 8

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 13 novembre 2017 à 19h30
Salle de musique, à Cernier

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 ;
3. Communications du président ;
4. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'100'000 pour la création d'une salle de sciences et la rénovation de quatre anciennes ;
5. Dotation en personnel de l'administration de la gérance du patrimoine : pérennisation du poste d'architecte communal et de 4 EPT de conciergerie ;
6. Réponse à la motion populaire communale « Sécurité à Coffrane » ;
7. Motions et propositions ;
8. Résolutions, interpellations et questions ;
9. Communications du Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ouverture de la séance par le président :

M. Jan Villat (ci-après « le président ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Cernier. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de la Commune de Val-de-Ruz de s'être déplacés à cet effet.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 36 Majorité simple : 20 voix

Membres excusés : Mme Valentine Pauli et MM. Thierry Beausire, Pierre-Alain Bueche, Claudio Cerini et Jean-Luc Pieren

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017

M. Pascal Truong (PLR) annonce qu'au point 7 du procès-verbal, M. Alain Lugon a proposé M. Rémy Wenger au poste de membre au Conseil intercommunal de SIVAMO et pas lui-même.

Moyennant cette correction, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 septembre 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteure.

3. Communications du président

Le président n'a pas de communication.

4. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'100'000 pour la création d'une salle de sciences et la rénovation de quatre anciennes

M. Raphaël Geiser (PLR) lit le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Le projet qui nous est soumis concerne à la fois l'administration de l'école et de la gérance du patrimoine. Au niveau pédagogique, de nombreux éléments justifient l'engagement des travaux décrits dans le rapport, notamment les changements de la grille horaire et l'augmentation du nombre d'élèves.

En terme financier, un accent a été mis sur la conservation de l'existant afin de minimiser les coûts de rénovation. Si certains commissaires ont été interrogés sur les coûts élevés tels que les outils pédagogiques, il s'agit surtout de la courte durée de certains amortissements qui a suscité le plus de questionnements. Bien que ceux-ci soient à priori dictés par des dispositions cantonales, notre Commission a demandé au Conseil communal d'investiguer sur les possibilités d'étalement de ces amortissements. L'intérêt étant de lisser de manière plus importante les charges au niveau du compte de fonctionnement.

Ces quelques interrogations ne remettent pas en cause la nécessité du projet. En effet, la CGF reconnaît la vétusté et l'obsolescence des salles en l'état actuel et s'est montrée favorable à la demande du crédit d'investissement. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Mme Claudine Geiser (PLR) fait part du rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance avec intérêt du rapport à l'appui d'une demande d'investissement de CHF 1'100'000 pour la création d'une salle de sciences et de la rénovation de quatre anciennes.

Les quatre salles de sciences datent de la construction du collège de la Fontenelle. Au vu de la vétusté de ces locaux, pour des raisons de sécurité et pour répondre aux objectifs pédagogiques, les travaux de rénovation sont rendus indispensables.

Depuis la réforme du cycle 3 et la rénovation des filières, on assiste à un besoin accru de salles de classe, à des organisations scolaires plus complexes.

Les effectifs d'élèves ont augmenté ainsi que nombre de périodes hebdomadaires d'enseignement des sciences de la nature. Les méthodes d'enseignement ont également évolué. Pour toutes ces raisons, la création d'une sixième classe est rendue nécessaire.

D'aucuns se sont inquiétés par le montant élevé de ce crédit, sans toutefois remettre en cause la nécessité de ces travaux. L'échelonnement des travaux a suscité quelques réactions au sein du groupe. Au vu de la complexité des travaux, notamment au niveau de l'installation du chantier et des autres désagréments, il n'y a pas d'intérêts à étaler ces travaux. La mise à disposition des locaux étant prévue à la rentrée d'août 2018.

Des interrogations également au niveau du matériel didactique, n'existe-t-il pas déjà ? Il est précisé qu'il est nécessaire que toutes les salles de sciences soient équipées de façon identique.

Le groupe PLR-PDC accepte à la majorité des membres présents cette demande de crédit. »

M. Alain Lugon (Les Verts) rapporte la position du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt de la demande de rénovation de quatre salles de classe et de l'aménagement d'une nouvelle salle dédiées à l'apprentissage des sciences à la Fontenelle. Ces besoins étaient déjà annoncés en 2016 dans le rapport sur l'agrandissement du collège, ils n'ont donc pas créé de grands remous au sein de notre groupe, qui acceptera le crédit demandé.

Nous sommes convaincus de la nécessité de rénover quatre salles vétustes et a fortiori dangereuses. Nous apprécions tout particulièrement les efforts de notre architecte communal qui se soldent par une solution rationnelle et une réduction drastique des coûts.

La création d'une nouvelle salle de sciences a suscité plus de discussions, non pas dans l'idée de remettre en cause la nécessité de bénéficier d'infrastructures adaptées pour l'enseignement des sciences, mais bien plus par rapport à l'utilisation optimale des locaux existants.

Dans son rapport de 2016, le Conseil communal nous informait sur les besoins en salles de classe pour les années à venir. L'enseignement des sciences en demi-groupes à niveaux a pour effet d'augmenter les besoins en salles. Pour répondre aux impératifs exigés par la rénovation du cycle 3 et à l'augmentation du nombre d'élèves, les infrastructures se sont progressivement adaptées, induisant des coûts non négligeables. A l'inverse, peut-on envisager que ce soient les impératifs pédagogiques qui s'adaptent, du moins partiellement, en fonction des locaux disponibles tout en maintenant la qualité actuelle de l'enseignement ? Doit-on nécessairement disposer de six classes entièrement équipées pour prodiguer les cours de sciences ou peut-on par exemple envisager que certains cours théoriques soient donnés dans des salles conventionnelles ?



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Comme indiqué précédemment, notre groupe ne s'opposera pas au crédit pour ne pas retarder la mise à disposition des nouvelles salles de sciences. Nous souhaitons cependant ouvrir le débat sur l'utilisation optimale et rationnelle des locaux existants. Notre groupe déposera à cet effet un postulat dont l'objectif est de demander au Conseil communal d'étudier les solutions alternatives à la création de nouvelles salles de classe, toutes disciplines confondues. A-t-on réellement épuisé toutes les pistes de réflexion ? Tel est le sens de notre postulat. »

M. Cédric Senn (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« A une année près, j'ai le même âge que les quatre salles de sciences qui sont à rénover à la Fontenelle. Si quelques fois le médecin me remet d'aplomb, nous avons l'impression qu'il n'y a pratiquement jamais eu d'entretien pour ces quatre salles, à voir les photos du rapport qui nous est présenté ce soir.

La sécurité dans ces locaux est primordiale, quand on travaille avec des adolescents, avec de l'électricité ou avec du gaz. Et surtout quand les trois sont réunis.

Dans certaines classes, une sécurité minimale est assurée afin de garantir un fonctionnement des équipements. Dans deux autres classes, il n'y a même plus de gaz ou d'électricité.

Ces locaux ont besoin de gros rafraichissements.

Pour le groupe socialiste, ces salles de sciences doivent être fonctionnelles, sans être des salles de type « salle blanche ». Nous apprécions le fait que certaines parties des classes pourront être conservées et renouvelées et que tout ne soit pas neuf, sans quoi, le montant de la demande de crédit aurait explosé.

Pour ces différents points, le groupe socialiste soutient cette demande de crédit.

Pour ce qui est du postulat des Verts «état des lieux de l'utilisation des salles de classe», même si nous soutenons le fait que le maximum des salles de classe doit être utilisé afin d'éviter de construire des locaux ou des bâtiments neufs dû à une mauvaise répartition des élèves dans les classes, le groupe socialiste ne le soutiendra pas pour les raisons suivantes.

Un groupe de travail comprenant le Conseil communal, le Conseil d'établissement scolaire, etc. travaille déjà sur un sujet similaire. Nous pensons que le travail serait redondant avec ce postulat, nous voulons éviter le travail supplémentaire et nous ne le jugeons pas nécessaire pour le moment. »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) émet les propos ci-dessous.

« Le rapport est clair sur l'état général des salles de sciences et je ne m'étendrai pas sur les besoins de rénovation.

Les points essentiels à prendre en compte sont ;

- modifications importantes au niveau de l'enseignement des sciences, la mise en place de l'enseignement à niveau dès la 10^{ème} année ;*
- il est nécessaire que les élèves d'un même groupe de classe étudient les mêmes sujets au même moment, alors qu'avant il était possible de faire six mois de physique pendant que le reste de la classe faisait six mois de biologie ;*
- toutes les classes doivent être équipées de la même manière ;*
- il y a en plus des groupes supplémentaires, dont le nombre varie durant l'année scolaire. Donc il faut disposer tout à coup d'une salle de plus au même moment ;*



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- *l'enseignement des sciences est couplé avec d'autres branches spéciales afin de diminuer le besoin en salles au même moment. Selon les heures de la semaine, il y en aura quatre, cinq ou six occupées au même moment avec 650 élèves.*

Par exemple, pour la gymnastique, trois périodes en classe complète hétérogène, il y a trois salles, une piscine et l'aula est utilisée comme une salle de plus.

La rénovation du cycle 3 a encore augmenté les difficultés au point que certains « facteurs d'horaires » ont demandé à être déchargés de cette tâche dans d'autres cercles.

L'organisation des horaires d'une école dépend de plusieurs éléments qui en multiplient la complexité:

- *nombre d'élèves, de classes, de classes par année scolaire ;*
- *nombre de groupes en fonction des résultats scolaires des élèves (varie au semestre) ;*
- *nombre de groupes devant avoir l'enseignement de la même branche au même moment ;*
- *nombre d'heures en classe hétérogène ou en groupes à niveaux ;*
- *gestion de toutes les salles spéciales (activités manuelles sur bois, activités manuelles sur textile, dessin, musique, gymnastique, éducation familiale, informatique) ;*
- *maintien des mêmes enseignants en 10^{ème} et 11^{ème} années ;*
- *répartition des branches dans l'horaire des élèves (chaque élève a son horaire) ;*
- *assurer le taux d'activité des enseignants autant à temps plein qu'à temps partiel et leur donner un horaire de travail acceptable (certains travaillent sur deux cercles).*

Les sciences ont pris de l'importance dans toutes les formations professionnelles techniques (certificat fédéral de capacités) et académiques.

Il faut mettre à disposition des élèves des salles permettant de suivre le programme (plan d'étude romand) et de développer les capacités transversales, la réflexion et l'autonomie attendue par les futurs employeurs.

Il est vrai que les salles ne sont pas toutes occupées au même moment dans toute la Fontenelle et tout le cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV).

Il est vrai que le corps enseignant a modifié ses méthodes d'enseignement (frontal versus par atelier) nécessitant de pouvoir rester dans la même salle dans la mesure du possible.

- *Cela participe à la qualité de l'enseignement dispensé à Val-de-Ruz ;*
- *cela permet de garantir une régularité des horaires pour les élèves (pas d'heure blanche) ;*
- *cela participe à la qualité des conditions de travail du corps enseignant ;*
- *cela prévient les facteurs d'épuisement professionnel (les syndicats veulent régler le problème par une hausse de salaire, une diminution du nombre d'heures de cours et du nombre d'élèves par classe).*

Du point de vue financier, le surcoût d'une sixième salle sur 40 ans correspond à un montant de CHF 10 par élève du cycle 3 et par année. Le coût du corps enseignant par élève est de l'ordre de plus de CHF 12'000 bruts (plus de CHF 7'000 à charge de la Commune).



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le Conseil communal estime donc que la rénovation des quatre salles qui ont plus de 40 ans et la création d'une sixième sont nécessaires. »

M. Cédric Cuanillon (CC) relève que la version présentée est la moins onéreuse. Il s'agit d'une variante qui a été acceptée tant par l'administration de l'école que par l'administration de la gérance du patrimoine, grâce à une bonne collaboration. Ce dossier n'aurait pas pu être géré de la même manière si l'architecte communal ne faisait pas partie du personnel.

Le montant demandé paraît important néanmoins par rapport à la réalité du travail qui est à faire ; il s'agit d'un défi que le Conseil communal souhaite relever. Ce dernier désire aviser les membres du Conseil général, de manière transparente, qu'une erreur se trouve dans le rapport présenté ce soir. Dans la partie 7.2, le chiffre indiqué a été augmenté de CHF 6'000 de plus par année.

L'entrée en matière est tacitement acceptée.

Décision : l'arrêté du Conseil général relatif à un crédit d'investissement de CHF 1'100'000 pour la création d'une salle de sciences et la rénovation de quatre anciennes est accepté à l'unanimité.

PO17.005 – Postulat demandant un état des lieux de l'utilisation des salles de classes et salles spéciales – M. Romain Douard (Les Verts)

« Le Conseil général demande au Conseil communal de lui fournir un état d'occupation des salles destinées à l'enseignement obligatoire sur l'ensemble de la Commune. Cet état comprendra les éléments suivants :

- *nombre total de salles de classe par collège et nombre de salles non occupées par période, pour l'année scolaire 2017-2018 ;*
- *nombre de salles spéciales (sciences, musique, activités manuelles, salles de gymnastique, etc...) par collège et par types, avec chaque fois le nombre de salles non occupées par période pour l'année scolaire 2017-2018.*

Cet état comprendra, dans le même détail, une projection du nombre de salles de classes et de salles spéciales non occupées, par type et par collège pour l'année scolaire 2018-2019. »

M. Romain Douard (Les Verts) ajoute les propos ci-dessous.

« En juin 2016, en réponse à un précédent postulat, le Conseil communal nous avait livré un inventaire des salles de classe de la Commune et nous profitons encore une fois de l'en remercier.

Nous devons malheureusement constater que cet inventaire ne permet pas de juger l'état actuel d'occupation de ces salles et, par la même, de nous faire une idée globale de la « sur occupation » ou « sous occupation » de ces dites salles. Afin de pouvoir nous prononcer en connaissance de cause lors de prochaines demandes de crédits ou d'extensions, le groupe des Verts dépose ce postulat. »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) informe que le Conseil communal est surpris du dépôt de ce postulat. Il note que :

- ces questions ont déjà fait l'objet d'un postulat en avril 2016 ;
- la réponse a été donnée le 20 juin 2016 dans le cadre du rapport concernant l'agrandissement de la Fontenelle ;
- le postulat a été classé ;



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- le projet présenté aujourd'hui est exactement celui annoncé dans la réponse au postulat.

Le Conseil communal s'interroge quant au pourquoi de ce nouveau postulat dont le contenu est similaire mais dont le ton est injonctif et se demande dans quelle mesure les rapports qu'il a remontés au sujet de l'école et le travail fourni par le cercle scolaire ont laissé, à certains membres du Législatif, des questions visiblement restées sans réponse à ce jour.

Force est de constater que ce qui est enjoint dans ce postulat relève essentiellement de l'opérationnel, que l'établissement d'un tableau d'occupation des salles par période et par collège demande un travail gigantesque et que ce tableau sera inutilisable s'il ne peut être mis en regard des horaires des élèves et des enseignants.

Par ailleurs, il constate que le Conseil général, pour l'instant, a souhaité que les élèves des cycles 1 et 2 restent scolarisés dans leur village et soient déplacés le moins possible. L'augmentation massive du nombre d'élèves dans toutes les années scolaires a nécessité l'agrandissement des structures. Dorénavant, le CSVR pourra et devra travailler sur une répartition différente des élèves dans et entre les villages afin d'optimiser au mieux les infrastructures. En effet, dans certains villages les effectifs vont diminuer alors que dans d'autres, le nombre de salles sera encore insuffisant.

La charge de travail de la direction est telle qu'il nous paraît improductif de transmettre cet état des lieux détaillé au Conseil général, ceci d'autant plus qu'au cycle 3 la situation change tous les six mois. Par ailleurs, ces données seront inexploitablement hors de leur contexte. Pour cette raison, le Conseil communal combat ce postulat.

M. Romain Douard (Les Verts) considère cela comme un outil de travail car, pour le Conseil général, il est difficile de savoir dans quelle direction naviguer concernant les salles de classe.

Mme Claudine Geiser (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC juge l'étude superflue et qu'il s'opposera au postulat car un travail similaire a déjà été effectué.

M. Cédric Senn (PS) suit Mme Claudine Geiser (PLR) en informant que le groupe PS s'opposera également au postulat pour les mêmes raisons.

Décision : le postulat est rejeté par 25 voix contre 6 et 4 abstentions.

5. Dotation en personnel de l'administration de la gérance du patrimoine : pérennisation du poste d'architecte communal et de 4 EPT de conciergerie

M. Romain Douard (Les Verts) fait part du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de sa séance, la CGF s'est penchée sur les demandes de pérennisation de postes qui nous sont soumises ce soir.

La première demande, qui concerne la pérennisation du poste d'architecte communal pour 0.8 équivalent plein temps (EPT), est pleinement soutenue par la CGF. Cette pérennisation apparaît en tous points comme une solution avantageuse pour la Commune, que ce soit d'un point de vue purement financier ou d'un point de vue organisationnel, dans le sens où le fait de pouvoir disposer en tout temps des compétences de notre architecte permet de garantir une vue d'ensemble de notre patrimoine bâti et des travaux nécessaires à son entretien et à son extension, sans avoir à multiplier les contacts avec plusieurs mandataires externes.

La deuxième demande, qui concerne la pérennisation de quatre postes, est également soutenue par la CGF. Sur la base du rapport qui nous a été fourni et au regard de l'expérience des trois dernières années, il apparaît clairement que l'organisation actuellement en place permet de remplir au mieux les



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

tâches d'entretien courant de nos bâtiments communaux. La CGF considère aussi que le fait de disposer au sein de l'administration des forces nécessaires à l'entretien des bâtiments, constitue une plus-value dans le sens où les personnes en place acquièrent, avec le temps, une connaissance des lieux permettant d'optimiser les tâches et de pallier au mieux les incidents inattendus. Enfin, cette solution n'est pas plus onéreuse qu'une externalisation.

En conséquence, la CGF vous propose à l'unanimité de soutenir les deux arrêtés qui nous sont soumis ce soir. »

M. André Soguel (PLR) rapporte la position du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a bien pris connaissance du rapport et remercie le Conseil communal pour la qualité de celui-ci.

Pour rappel, à l'automne 2014 notre Autorité acceptait l'engagement d'un architecte communal à plein temps pour la période 2015-2018 afin de donner au Conseil communal les compétences nécessaires à la bonne gestion de notre patrimoine. Immobilier en particulier, qui se compose de 107 objets du patrimoine administratif et 99 du patrimoine financier. Pour ce faire, un cahier des tâches et une stratégie de mise en œuvre des objectifs en matière de gérance du patrimoine immobilier nous ont été proposés.

Le rapport de ce soir nous indique d'une part les avantages de l'internalisation des tâches de l'architecte quant à la collaboration et les synergies avec les différents services à l'interne et manifestement de manière importante quant aux aspects financiers.

Nous sommes donc favorables à pérenniser le poste d'architecte communal de 0.8 EPT en sachant qu'une partie des charges justifiées sont ventilées au sein même des projets d'investissements qu'il réalise.

Cependant, nous attendons, comme relevé dans le rapport, une activité entre autres focalisée sur l'optimisation, la création de valeur ajoutée à notre patrimoine et des économies où cela est possible.

Au sujet de l'équipe d'entretien augmentée de l'équivalent de 4 EPT temporaires depuis le 1^{er} septembre 2015 et à ce jour en contrat indéterminé, nous prenons acte que la nouvelle organisation donne entière satisfaction.

En regard de l'expérience vécue et des avantages d'une équipe polyvalente, nous sommes favorables à maintenir celle-ci afin de préserver une qualité satisfaisante de l'entretien des sites communaux.

La dépense annuelle de CHF 315'000 sera à l'avenir visible au compte de résultat sans l'apport de la réserve de réorganisation. En principe, il s'agira de trouver une économie ailleurs.

L'agrandissement au collège de la Fontenelle avec onze nouvelles classes demande un équivalent de 0.7 EPT. Nous tenons à remercier le Conseil communal qui a bien compris, au vu de la situation financière, qu'il s'agissait d'intégrer ses tâches dans l'organisation actuelle.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR-PDC acceptera les deux arrêtés. »

M. André Vallat (PS) lit le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport concernant la pérennisation du poste d'architecte communal, ainsi que de 4 EPT de conciergerie.

Concernant la pérennisation du poste d'architecte communal, l'expérience réalisée avec l'architecte communal depuis son engagement nous a permis de faire de belles économies et d'avoir une meilleure vue d'ensemble des tâches à effectuer concernant notre patrimoine bâti. On peut en effet demander à



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

un architecte communal de s'engager pour sa commune et d'acquérir une vision d'ensemble des tâches à accomplir en relation avec son métier.

Dans les faits, on a donc pu le mandater pour piloter plusieurs projets concernant quatre de nos écoles et aussi celui de la Ferme Matile. Il a aidé à ordonnancer les projets et il a réalisé des missions urgentes. Il a fait le lien avec les mandats externes, tout en donnant un avis professionnel sur ces mandats.

Par ailleurs, l'architecte s'est investi pour nous trouver une solution adéquate et économique pour l'extension de la Fontenelle en considérant l'acquisition d'une école d'occasion. Nous pensons que le choix de l'architecte a été bon.

Pour la suite, les tâches ne manquent pas concernant les mises à jour de notre patrimoine bâti et celles-ci ont déjà été identifiées. L'architecte communal pourra continuer à réaliser des économies par rapport à une externalisation systématique. Nous soutenons donc la pérennisation de ce poste.

Concernant la pérennisation des 4 EPT de conciergerie, l'expérience des dernières années en a montré la nécessité. Et de plus, le nombre de ces EPT, pour la taille de notre patrimoine administratif, est tout à fait raisonnable en comparaison avec la situation d'autres communes. Nous soutenons donc aussi la pérennisation de ces quatre postes. »

M. Alain Collioud (Les Verts) informe que le groupe des Verts ne s'opposera pas à la pérennisation de ces deux postes. Cependant, il tient à ajouter qu'il s'agit plus des arguments organisationnels qui l'ont convaincu que les arguments financiers. En effet, ces derniers semblent trop beaux pour être vrais, en particulier concernant l'architecte communal, car selon le groupe, tous les frais liés au « patron » n'ont pas été pris en compte.

M. Cédric Cuanillon (CC) confirme qu'il s'agit d'une proposition visant à pérenniser l'organisation car le Conseil communal souhaite qu'elle perdure. Il remercie l'architecte communal et les concierges pour leur bon travail. L'intégration du nouveau bâtiment F, avec les mêmes effectifs, est un nouveau défi pour le Conseil communal ; il tâchera de le relever.

Pour répondre à M. Alain Collioud (Les Verts), il informe que les chiffres cités n'englobent en effet pas la totalité des frais de l'architecte, car il effectue d'autres activités pour l'administration de l'urbanisme. Dans les calculs fournis, notamment dans les normes SIA, il y a la prise en compte d'autres paramètres que le salaire.

Décision : l'arrêté autorisant le Conseil communal à pérenniser la fonction d'architecte communal au sein de l'administration de la gérance du patrimoine est accepté à l'unanimité.

L'arrêté relatif à pérenniser l'augmentation de 4 EPT au sein de l'intendance de la gérance du patrimoine est accepté à l'unanimité.

6. Réponse à la motion populaire communale « Sécurité à Coffrane »

M. Christian Masini (PLR) rapporte la position du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance de la réponse du Conseil communal avec grand intérêt. Le Canton ne changera pas la décision prise en 2015. Les représentants des ponts et chaussées estiment que cette traversée ne nécessite pas de restriction de vitesse. La pose d'un tapis « phono-absorbant » réduit considérablement les nuisances sonores et répond à l'une des requêtes des motionnaires.

Suite à cette décision, nos Autorités ont fait une demande pour la mise en place de mesures légères afin de limiter visuellement la largeur de la chaussée ; tant le service des ponts et chaussées que la police



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

neuchâteloise et le service cantonal des automobiles n'ont pas adhéré à cette demande, n'estimant pas le tronçon dangereux.

Le Conseil communal a voulu chiffrer le montant nécessaire pour une traversée limitée à 40km/h. Au vu des travaux réalisés, il s'est tout de suite rendu compte que la dépense était disproportionnée, sans même pouvoir créer un passage piétons à la hauteur de l'ancien restaurant de la Couronne.

A noter tout de même que, depuis le dépôt de la motion, la rue du Collège, anciennement cantonale, est devenue communale. Cette dernière, avec quelques aménagements, pourrait être limitée à 30km/h afin d'apporter une meilleure sécurité pour les enfants de l'école.

Un projet est en discussion pour une route de contournement au sud de Coffrane, lieu-dit « Combe de Serroue » ; si celle-ci est réalisée, elle sera empruntée par les véhicules lourds.

Le comptage des véhicules traversant Coffrane, environ 5'000 par jour, n'est pas plus élevé que dans d'autres villages de la Commune, comme par exemple Cernier qui est de 7'000 par jour.

Le groupe PLR-PDC accepte le classement de cette motion. »

M. Rémy Wenger (Les Verts) fait part de la position du groupe des Verts.

« En réponse à la préoccupation exprimée par les habitants de Coffrane, le Conseil communal propose de limiter la vitesse à 30km/h entre le centre du village et le collège.

Le groupe des Verts approuve cette mesure qui va contribuer à améliorer la sécurité. Pour ce qui est de la route cantonale, le rapport du Conseil communal nous apprend qu'une limitation de vitesse à 40km/h ne semble possible à cause de coûts trop élevés. Nous sommes surpris qu'une limitation à 40km/h coûte cher, tandis qu'une limitation à 30km/h engendre peu de frais. N'y a-t-il réellement aucune solution afin de limiter la vitesse à 40km/h sur ce tronçon très fréquenté, sans pour autant entreprendre des travaux dispendieux ?

Nous demandons au Conseil communal une explication précise concernant le sujet.

En ce qui concerne la densité du trafic, la traversée de Coffrane est devenue très chargée voir infernale pour les riverains à certaines heures de la journée. De nombreux camions empruntent cette route malgré l'existence d'une piste de contournement.

Le groupe des Verts demande au Conseil communal, quelles sont les mesures prévues pour améliorer cette situation ?

Nous accepterons le classement de la motion, sous réserve de réponses claires aux questions. »

M. Jean-Philippe Junod (PS) lit le rapport du groupe PS.

« Sur les trois objectifs mentionnés dans la motion, un peut être considéré comme atteint. Les autres que partiellement. Néanmoins, la Commune a cherché un dialogue avec le Canton afin de trouver quelques solutions et a essayé plusieurs revers.

Les mesures qui seront prises sont efficaces et compatibles avec l'état actuel des finances communales.

Sur la base de ce qui précède, le groupe socialiste valide la réponse du Conseil communal à cette motion et acceptera son classement. »

M. Christian Hostettler confirme que toutes les démarches ont été entreprises malgré les retours négatifs. Effectivement, il y a beaucoup de trafic et cette route est dangereuse. Le souci qui persiste est au restaurant de la Couronne.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Pour répondre à M. Remy Wenger (Les Verts), les demandes ont été faites et la route du Collège sera prochainement à 30km/h. En effet les coûts seront moindres, car un simple marquage au sol et des potelets annonçant la limitation suffira.

Quant à la traversée de l'axe principal, le Conseil communal a proposé des peintures aidant à rétrécir la vision du conducteur. Néanmoins, cela a été refusé. De ce fait, les coûts seraient supérieurs car il faudrait investir dans de plus gros travaux comme l'élargissement des trottoirs.

L'espoir qui reste au Conseil communal est le fait que les automobilistes emprunteront un autre trajet afin d'éviter la zone limitée à 30km/h, ce qui réduira le trafic devant le collège. Il ajoute qu'une discussion est en cours pour les camions avec les entreprises aux alentours, afin de construire une réelle route de contournement.

Décision : la motion est classée par 29 voix contre 4 et 2 abstentions.

7. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

8. Résolutions, interpellations et questions

117.005 – Interpellation « Aménagements de pistes forestières » - Groupe des Verts

« De nombreuses pistes sont en cours de construction dans les forêts de Val-de-Ruz (par ex. Mont-Racine ou Sous-le-Mont) avec pour effet la transformation du paysage.

Nous demandons au Conseil communal :

- *d'expliquer les raisons qui poussent à entreprendre des travaux si conséquents ;*
- *de nous confirmer que ces travaux font l'objet de demandes de permis de construire ;*
- *de démontrer dans quelle mesure l'impact sur le paysage est pris en compte ;*
- *d'indiquer si des mesures sont prises pour empêcher l'accès au trafic privé ;*
- *d'expliquer comment ces travaux sont financés.»*

M. Rémy Wenger (Les Verts) ajoute les propos ci-dessous.

« Au cœur des forêts communales, règne une animation tout à fait inhabituelle. Depuis plus d'une année, un nombre grandissant de nouvelles pistes forestières sont en cours d'aménagement.

Des centaines, si ce n'est pas des milliers de mètres cubes de gravats, complétés parfois par des déchets de béton, sont acheminés afin de construire ces nouvelles pistes.

Si le groupe des Verts soutient l'exploitation raisonnée des forêts en vue de la production d'énergies renouvelables, il s'étonne de l'ampleur de ces chantiers et s'inquiète des possibles conséquences de ceux-ci. »

M. Christian Hostettler (CC) répond que des travaux aussi conséquents sont entrepris afin d'améliorer la desserte et d'optimiser la qualité des chemins. Concernant la deuxième interrogation, il répond que



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

les constructions en cours font toujours l'objet d'une demande préparée par l'arrondissement forestier du Val-de-Ruz, en accord avec le propriétaire ainsi que le service de la faune, des forêts et de la nature.

Il informe que l'impact sur le paysage est important pour le Conseil communal. A cours terme, l'impact sur le tassement des sols sera moindre car les accès seront facilités.

Il confirme que des mesures sont prises pour empêcher l'accès au trafic privé par le biais d'interdictions de passage.

Pour finir, il indique que la plus grande partie des travaux sont financés par le biais des subventions cantonales et fédérales. Le subventionnement est axé sur des prestations dans le cadre de conventions convenues pour quatre ans. Le reste figurait dans le budget forestier que le Conseil général a voté l'année passée.

M. Rémy Wenger (Les Verts) remercie M. Christian Hostettler pour ses précisions et est satisfait de la réponse.

117.006 – Interpellation « Evolution des sites de collecte des déchets ménagers » - M. Dragan Mihailovic (PS)

« Depuis janvier 2013, Val-de-Ruz attend l'évolution des sites de collecte des déchets ménagers.

La question concernant la réorganisation des déchèteries communales a été posée devant le Conseil général à plusieurs reprises. Pour rappel ;

- *en novembre 2013, un questionnaire sur le sujet a été envoyé à la population ;*
- *le 27 avril 2015, le groupe des Verts déposait une interpellation. Le 18 mai 2015, un arrêté du Conseil communal prévoyait la constitution d'un groupe d'usagers-ères ad hoc chargé d'appuyer, à titre consultatif, le Conseil communal dans la réflexion, la conception, l'organisation et la mise en œuvre de l'ensemble des prestations en lien avec la gestion des déchets. Cet arrêté prévoit que le groupe se réunisse en principe trois à quatre fois par année et que la-le conseiller-ère communal-e en charge des travaux publics informe le Conseil communal et le Conseil général par un rapport de gestion ;*
- *le 26 septembre 2016, M. Claudio Cerini reposait une question au Conseil communal. A ce moment-là, le Conseil communal a promis qu'une réponse sera apportée au mois de février 2017.*

Nous sommes en novembre 2017, exactement quatre années depuis que le questionnaire sur le sujet des déchèteries a été envoyé à la population.

Je souhaiterais donc savoir ;

- *quelles solutions ont été proposées par le groupe d'usagers-ères ?*
- *quelles actions concrètes ont été prises ou envisagées par le Conseil communal concernant la réorganisation des déchèteries dans notre Commune ?*
- *si un agenda a été fixé pour la mise en œuvre des solutions retenues ?».*

M. Christian Hostettler (CC) répond qu'en premier lieu une Commission avait été mise en place et avait trouvé de bonnes solutions. Suite à cela, le Conseil communal a été approché par des étudiants, désireux de réaliser une étude à ce sujet. Le travail a duré une année, ce qui a fait perdre du temps au dossier.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le groupe d'usagers-ères, rencontré à plusieurs reprises, a été un soutien pour l'avancée du dossier.

Le 11 décembre prochain, en séance du Conseil communal, un dossier sera présenté avec une proposition d'une solution à deux déchèteries.

M. Dragan Mihailovic (PS) est satisfait de la réponse.

Q17.018 - « Stationnement de véhicules au centre de Cernier » - Mme Claudine Geiser (PLR)

« Trouver une place de stationnement dans le centre de Cernier reste laborieux, cette problématique est récurrente !

Le Conseil communal a été interpellé à maintes reprises sur le sujet. Malgré quelques mesures dissuasives, la situation ne s'améliore pas.

Nombre d'usagers travaillant aux alentours occupent régulièrement de manière abusive les places de parc en zone bleue et n'hésitent pas à venir tourner leur disque ou déplacer leur véhicule de quelques places !

A la rue de l'Epervier, un projet de construction d'immeuble et d'aménagement d'appartements dans un bâtiment existant est prévu. On peut naturellement imaginer un nombre de véhicules supplémentaires à garer.

La rue de l'Epervier et les rues avoisinantes étant déjà surchargées, comment le Conseil communal va résoudre le problème de parcage et faire cohabiter les résidents ainsi que les différents usagers ?

Est-ce que le Conseil communal envisage de mettre en place un système de vignettes comme cela se fait en ville de Neuchâtel ? »

M. François Cuche (CC) entend les préoccupations du Conseil général mais ne va pas apporter une réponse suffisamment plaisante.

En effet, le Conseil communal avait présenté les nombreuses options envisagées dans le rapport du Conseil communal au Conseil général sur le service du domaine public, du 24 novembre 2014. Ces dernières ont été acceptées à l'unanimité par la Commission de la sécurité et, dans son préavis, elle signifiait qu'en aucun cas Val-de-Ruz ne devait devenir une commune policière. Ainsi, la volonté politique exprimée à cette occasion est toujours la référence. Donc, le mandat de sécurité publique de 2'030 heures par année, pour un montant d'environ CHF 200'000 reste d'actualité surtout dans le contexte financier actuel.

En effet, une activité présente plus importante de la sécurité publique afin de gérer de façon suivie le trafic dormant est évaluée à environ CHF 1'800 heures annuelles en plus. Ce qui représenterait une augmentation du mandat de CHF 180'000. Il faut également relever qu'environ 20 à 25% du temps d'intervention de la sécurité publique se déroule à Cernier pour du contrôle de trafic dormant.

Avec le nombre d'heures actuelles du mandat, il n'est malheureusement pas possible d'augmenter la présence de la sécurité publique sur un seul lieu comme Cernier. Même si l'on constate, sur le début de la rue de l'Epervier, quelques cas d'incivilité. A ce sujet, la Commune écrira à tous ses locataires afin de les rendre attentifs à la situation. Les employés ont déjà été informés.

Il faut également relever qu'en cas de construction d'un immeuble, des places de stationnement en suffisance sont exigées lors du dépôt de plan.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le Conseil communal n'est pas favorable à la délivrance de macarons de parcage. En effet, cela augmentera le nombre de véhicules en zones bleues, ce qui accentuera les problèmes relatés dans la question soumise. La Commune devrait-elle songer à un parcomètre ?

Quant au surplus, il reste souvent des places libres le long de la rue de l'Epervier, l'Exécutif est aux premières loges pour les observer. D'ailleurs, dans un rayon de 300 mètres, il est possible de trouver une solution pour se parquer.

En l'état, le Conseil communal va en rester là avec cette problématique en étant toujours attentif et en mettant les moyens qu'il a à disposition pour le contrôle du trafic dormant. Il est évident que si une volonté politique claire est prononcée, notamment dans le cadre d'un dépôt d'une motion, l'Exécutif reviendra sur la question.

Q17.019 - « Financement des abonnements de bus des élèves » - Mme Chloé Douard

« Sans remettre en question les efforts que fait le CSVR pour intégrer tous les élèves, y compris ceux qui ont des difficultés à s'adapter au système scolaire traditionnel, certains enfants s'épanouissent mieux quand ils ont accès à d'autres formes d'éducation.

Les enfants du cycle 3 scolarisés au CSVR reçoivent un bon d'une valeur de CHF 495 pour l'achat d'un abonnement Onde Verte de deux zones.

Quelles sont les raisons du refus de la Commune de participer au moins à hauteur de cette somme à l'achat de l'abonnement de bus d'un enfant du même âge qui doit être scolarisé dans une autre institution ? »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) énumère les élèves pouvant bénéficier de l'abonnement de bus :

- les élèves qui se déplacent de Valangin à Boudevilliers ou inversement ;
- les élèves qui se rendent à la Fontenelle et sont domiciliés hors Cernier ;
- les élèves qui suivent l'option académique « latin » et qui doivent se rendre dans la semaine dans une autre école ;
- les élèves arrivant de l'étranger et placés dans une classe d'accueil à La Chaux-de-Fonds ou Neuchâtel dans le but d'apprendre le français.

C'est le lieu de domicile qui fait foi. Elle explique que si par exemple l'élève a un parent domicilié à Fontaines et un parent domicilié à Cernier et que le lieu de vie de l'enfant est à Cernier, il n'aura pas le droit à l'abonnement.

Concernant les enfants qui fréquentent une école privée, il s'agit du choix des parents. De ce fait, l'abonnement n'est également pas distribué.

Quant aux élèves placés dans une école spécialisée, c'est l'institution elle-même qui organise les transports. La Commune paie un écolage, pour ces enfants, au Canton.

Pour les enfants placés dans une institution hors de la Commune, cette dernière prend en charge l'abonnement seulement à partir du moment où ils sont scolarisés à Val-de-Ruz.

Aux élèves fréquentant un centre régional de performances et devant être scolarisés dans une autre école, selon la discipline, la Commune donne le bon qu'ils auraient reçu en étant scolarisés à la Fontenelle.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Pour finir, s'il y a un déménagement dans le Val-de-Ruz en cours d'année et que les parents souhaitent que leur enfant finisse son année scolaire au sein de son ancienne école, les frais sont à leur charge.

9. Communications du Conseil communal

M. Christian Hostettler (CC) annonce que l'application Nemo news sera prochainement téléchargeable sur Apple et Android. Un article y est consacré dans la page communale de Val-de-Ruz info du 23 novembre.

La séance est levée à 20h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

J. Villat

J.-L. Pieren